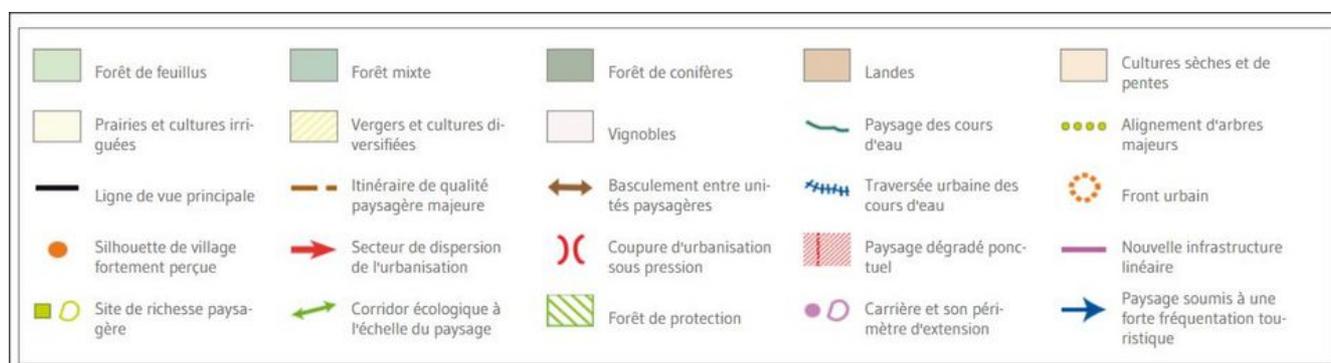


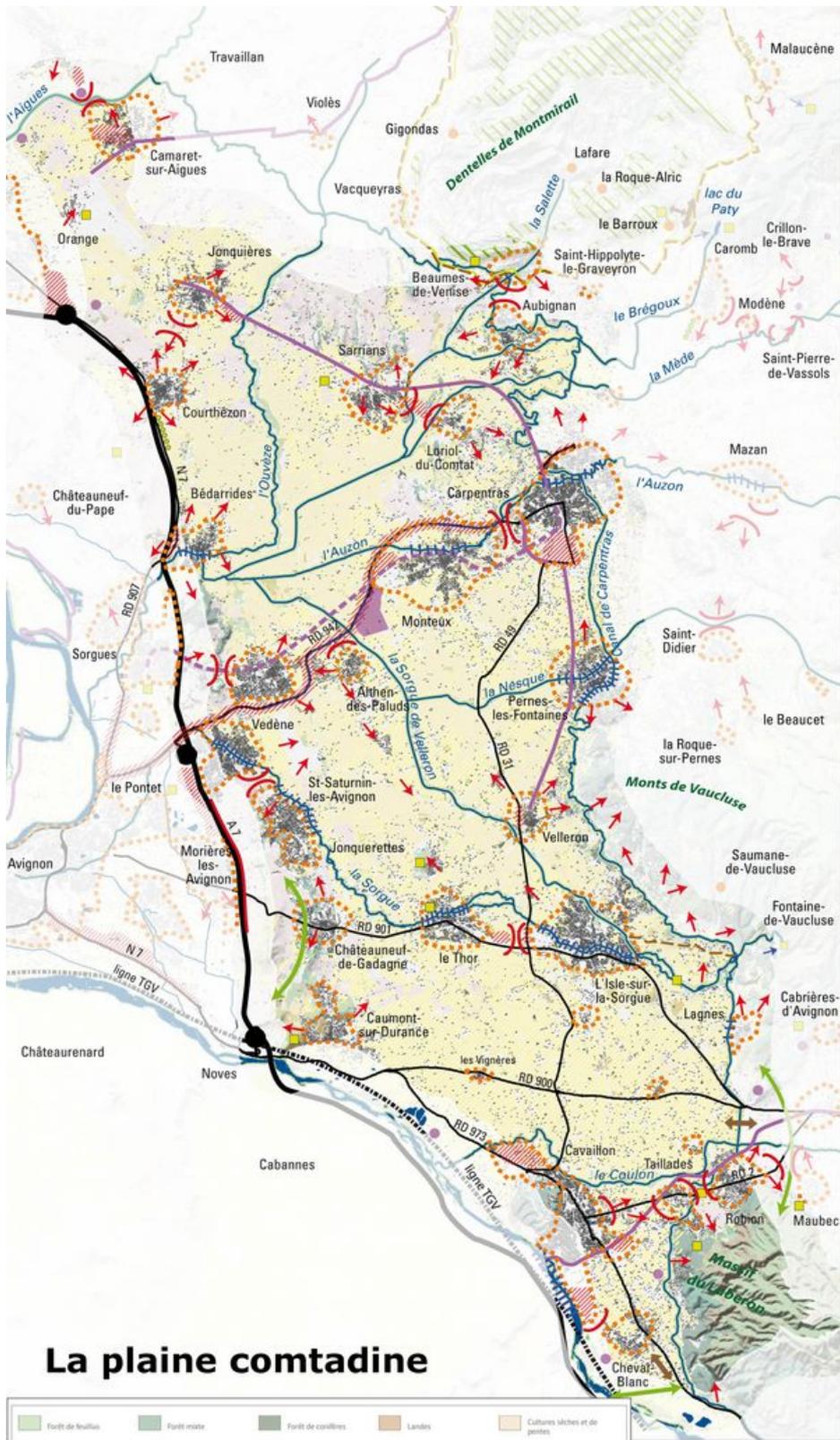
# Enjeux paysagers de la plaine comtadine

Un nouveau paysage sous influence urbaine

L'extension des lotissements et de l'habitat diffus, le développement des agglomérations au travers de nombreuses zones commerciales et d'activités engendrent une banalisation du paysage. Les structures végétales sont souvent ignorées dans les extensions récentes : peu d'entrées de ville sont plantées. La ville marque sa présence y compris au milieu des zones rurales : des bâtiments isolés abritant des jardineries, des garages, etc. se signalent au milieu des cultures. Les constructions anciennes, mas, grangeons, sont transformés, agrandis, et abritent de nouveaux usages.



Cliquer sur l'image pour avoir un aperçu



Gérer durablement les grandes structures du paysage



Les limites de l'unité sibt marquées par les versants des Monts de Vaucluse, du Luberon, des Dentelles et les collines de la vallée du Rhône. Les collines secondaires, comme à Aubignan, constituent aussi des éléments forts du paysage. Un morcellement, voire un effacement, de certains de ces boisements est un processus en cours. Le maintien de boisements relictuels est un enjeu écologique et paysager.



L'évolution des pratiques agricoles tend à modifier le réseau des haies traditionnelles et le système d'irrigation. L'avenir des canaux est un enjeu fort : de nombreux tronçons sont busés. Les haies coupe-vent dépérissent, beaucoup ont été supprimées. Du fait de la propagation d'une maladie des cyprès, le peuplier se substitue dans les haies. L'implantation de serres et de nouveaux bâtiments agricoles, notamment pour le conditionnement des fruits, contribue à la transformation du paysage agricole.



Les ripisylves ont été souvent réduites par les aménagements urbains et agricoles. Elles ne sont plus lisibles dans le paysage comme un couloir continu ; de ce fait, elles ont une moindre valeur écologique. Leur préservation et leur reconstitution sont des enjeux d'avenir. Ces cours d'eau offrent une potentialité pour des cheminements doux : des itinéraires de cyclotourisme sont aménagés le long de la Sorgue et de l'Ouvèze. L'accessibilité pour les piétons peut être développée.

## Valoriser les paysages fortement perçus



Depuis l'autoroute A7, l'ex-RN7 et le TGV, cette unité paysagère n'est perçue qu'au niveau de Cavaillon et d'Orange avec un enjeu spécifique de paysage vitrine. La route Avignon-Carpentras (D942) et le nouveau contournement de Carpentras ont été aménagés pour assurer fluidité et sécurité. Leur profil est celui des voies rapides standardisées. Les glissières béton et murs anti-bruit les coupent du paysage et limitent les perceptions des automobilistes. De très nombreux ronds-points et le développement de zones d'activité le long des routes, ont banalisé certains itinéraires. Ainsi entre Le Thor et l'Isle-sur-la-Sorgue, une succession de ronds-points et de zones d'activités le long de la D901 a créé un paysage confus.



Les échangeurs autoroutiers sont des points d'entrée majeurs dans les paysages vauclusiens. La qualité de leurs abords et des perceptions qu'on a depuis ces lieux est à privilégier. Cette unité paysagère est desservie par trois échangeurs : à proximité d'Orange, Avignon et Caumont-sur-Durance.



Des itinéraires sont à préserver, comme la route de Fontaine-de-Vaucluse (D25), par le maintien de leur profil et l'entretien de leurs abords.



Les passages vers les unités paysagères du Pays du Calavon et du Pays d'Aigues sont marqués par un resserrement à l'aplomb du Petit Luberon : ces lieux de basculement sont à ménager.

## Prendre en compte les enjeux paysager liés à l'urbanisation et aux grands projets



En ville, la continuité paysagère et écologique de la traversée des cours d'eau doit être préservée, et la qualité de la façade urbaine affirmée : comme à Bédarrides, où le quai de l'Ouvèze présente une façade bâtie continue soulignée par un double alignement de platanes.



La perception d'un bourg s'appuie sur la qualité du front urbain, la forme de sa silhouette et la qualité de ses entrées. L'extension urbaine doit prendre en compte ces éléments. La proximité du front urbain avec une autre structure paysagère majeure (cours d'eau, versant boisé) doit encourager à une prise en compte spécifique, comme par exemple le canal de Vaucluse à Saint-Saturnin.



L'étalement urbain a gagné de nombreux versants boisés, comme autour de l'Isle-sur-la-Sorgue. Outre le risque incendie, il met en cause la continuité paysagère et écologique de la lisière forestière. L'espace agricole est convoité et déstructuré par les extensions et le mitage urbains et les friches

spéculatives.

 L'étalement urbain conduit à créer un continuum urbain entre certains bourgs, effaçant des frontières historiques et paysagères. Entre Loriol et Sarrians les traversées de la Mède et du Brégoux, marquées par les collines des Mourres, sont dissimulées par l'extension d'une zone d'activités.

 Certaines zones d'activités et aménagements routiers banalisent le paysage. Le Conseil général de Vaucluse a lancé une Charte de qualité des parcs et quartiers d'activités économiques pour une stratégie économique inscrite dans un développement durable et partagé. Il s'agit de permettre l'accueil et le développement des entreprises dans des quartiers de qualité, favorables à l'emploi et à la préservation de l'image et de l'attractivité du Vaucluse.

## Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique

 Des sites paysagers de qualité, déjà protégés ou non, sont à préserver : comme « Le Partage des eaux » à l'Isle sur la Sorgue, le domaine du château de Tourreau à Sarrians, la colline de Thouzon et les ruines du château (ancien monastère) au Thor. À Orange, le site de l'aérodrome abrite les vestiges d'une ancienne steppe : un milieu écologique exceptionnel. Le petit Luberon ferme l'horizon en arrière de Cavaillon ; sa pointe ouest abrite des sites bâtis (les Taillades, site inscrit) et naturels (combe de Vidauque) de qualité.

 Pour maintenir des corridors écologiques, certaines liaisons entre espaces naturels doivent être maintenues, renforcées ou recrées : les boisements des collines autour de Châteauneuf-de-Gadagne sont à considérer comme une entité à maintenir.

## Les grands projets, enjeux paysagers à court terme

 Ce territoire est principalement situé dans le périmètre du SCOT du bassin de vie d'Avignon. Les orientations du SCOT identifient les villes d'Entraigues, Courthézon et Monteux comme des villes-relais qui participeront de manière plus significative à l'accueil de nouveaux habitants, ainsi que les villes de Vedène, Bédarrides et Pernes-les-Fontaines de façon moindre. À Monteux, le nouveau quartier de Beaulieu comprendra sur 100 ha, des habitations, des activités économiques, un parc paysager de 35 ha avec un lac de 10 ha. Plusieurs grands projets commerciaux pourraient voir le jour : au sud de Carpentras et entre Cavaillon et Cheval Blanc. Le SCOT de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur Sorgue, en cours d'élaboration, concerne 16 communes dont huit dans l'unité paysagère de la Plaine comtadine. Cette unité est concernée par le projet de PNR du Mont-Ventoux et les réserves MAB Ventoux et Luberon.

 Plusieurs gravières impactent le paysage de bords de cours d'eau. La carrière du Four à chaux à la pointe des Monts de Vaucluse près de Lagnes, se situe dans un site très sensible (voir cette unité paysagère). La réouverture de la voie ferrée Avignon-Carpentras va nécessiter la réalisation de plusieurs ouvrages d'art : ponts, fermeture de passages à niveau. Les quartiers des gares vont être soumis à de nouvelles « pressions », notamment à Entraigues, Monteux et peut être ultérieurement Althen.

 Le contournement de Carpentras constitue une nouvelle voie rapide dont l'impact paysager est fort et qui va augmenter la pression urbaine sur l'unité paysagère de l'Arc comtadin. Une véloroute voie verte, la Via Venaissia, est en cours d'aménagement entre la gare de Jonquières et Carpentras. Cet aménagement devrait aboutir en premier lieu à Velleron puis, à moyen terme, rejoindre l'Eurovélo 8 "Calavon".



**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Hôtel du Département

Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09